

**Motifs de la décision prise suite aux observations du public  
Consultation du 10 avril 2024 au 01 mai 2024**

**Projet d'arrêté portant suppression du site Natura 2000  
« Pelouses associées aux milieux forestiers des plateaux de Basse  
Bourgogne »**

Suite à l'absence de commentaires du public reçus, il est décidé de conserver le projet d'arrêté dans la version soumise à consultation du public.